



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Culturelles
Tel : 04 94 36 32 90

Visa : Y. TAINGUY

Visa : C. GIRAN

Visa : R. KERTENIAN

Visa : C. HESTIN

Affaire suivie par : Nicolas EUDELINÉ

DECISION N° 2024/DAC005

DECISION MUNICIPALE

Madame Josée MASSI, Maire de Toulon, soussignée, en exécution de la délibération n°2023/359/S du Conseil Municipal du 3 mai 2023, habilité à signer les décisions intervenant en application des dispositions tirées de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans le domaine suivant :

10°) *Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,*

DECIDE :

- de déclasser pour gratuité les ouvrages culturels et produits dérivés ci annexés mis en vente au MAT.

Ce déclassement est réalisé notamment dans le cadre d'une donation à des partenaires de la Ville, aux Lauréats de l'opération Toulon For Ever et, dans le cadre d'une opération de médiation, à quatre classes d'une école élémentaire.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 21/11/2024



22 NOV. 2024

Josée MASSI
Maire de Toulon

Transmis contrôle de légalité le : 22 NOV. 2024

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DECISION MUNICIPALE N.2024/DAC005 - Déclasser pour gratuité les ouvrages culturels et produits dérivés mis en vente au MAT

Date de transmission de l'acte : 22/11/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 22/11/2024

Numéro de l'acte : DECI2024DAC005 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20241121-DECI2024DAC005-AR

Date de décision : 21/11/2024

Acte transmis par : Pauline BONALDI ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes